

Réorga Infos

Supplément spécial sur la réorganisation des services du Siège

Juillet 2013

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



Réorganisation des services du siège

Au comité technique du 25 juin : un point d'information en trompe-l'œil...

Comité technique du 25 juin : déjà une difficile rentrée en perspective...

Contrairement à l'illusion que souhaiterait entretenir notre direction par le ton lénifiant et fausement accommodant qu'elle adopte, et au vu des premières propositions d'arbitrage qu'elle a présenté, ce sont de bien réelles et très graves difficultés qui s'annoncent dans la perspective de notre future restructuration.

À la lumière des échanges soutenus entretenus avec nos collègues des différents services, des nombreuses informations qu'ils nous ont données et des observations dont ils nous ont fait part, les représentants du SNMH-CGT ont exprimé sans fléchir des critiques majeures envers le processus engagé, sa forme, son contenu, ses conséquences. Se faisant inlassablement les porte-paroles des agents, de leur inquiétude constante et de leur désapprobation générale, ils ont contredit très vivement la grande majorité des positions adoptées par notre direction.

Tout et son contraire avec encore et toujours de bonnes paroles...

Le président Béval nous a servi tout et son contraire : non les directions ne vont pas changer, mais seulement leurs noms, seulement (si peu) leur organisation interne, seulement certains services supprimés, déplacés dans l'organigramme, déménagés sur le terrain (les déménagements s'annonceraient de bien plus grande ampleur que ce qui est dit par notre direction), seulement « quelques » agents, un peu bousculés sans doute, qui pourront être amenés à évoluer dans leurs fonctions, voire à changer de métier (on suppose de manière imposée...). Comment doit-on appeler cela sinon une réorganisation voire un grand chambardement qui ne dit pas son nom ?

à leur augmentation. Il est donc prêt à se rallier à l'approche fonctionnelle prônée par les groupes de travail. « Plus de médecine que de chirurgie », nous a-t-il expliqué. Ainsi, selon lui, les grands équilibres de l'établissement ne seront pas affectés. Il n'est pas question de créer trois grandes directions et un secrétariat général « qui aurait ajouté un élément de complication là où il faut simplifier » pour aboutir selon lui à une organisation plus en rapport avec la taille de l'établissement.

Ainsi, seule la dénomination d'une partie des directions actuelles devrait changer (DSC, DDCP, DDE, DREC...) mais aussi, à peine, leur agencement interne évoluer (DMO), sans toutefois provoquer de grand chambardement des structures du siège dans les mois qui viennent. Dans les mois qui viennent peut-être, mais après ?

En un mot, M. Béval nous a servi tout et son contraire : non les directions ne vont pas changer, mais seulement leurs noms, seulement (si peu) leur organisation interne, seulement certains services supprimés, déplacés dans l'organigramme, déménagés sur le terrain (les déménagements s'annonceraient de bien plus grande ampleur que ce qui est dit par notre direction), seulement « quelques » agents, un peu bousculés sans doute, qui pourront être amenés à évoluer dans leurs fonctions, voire à changer de métier (on suppose de manière imposée...). Comment doit-on appeler cela sinon une réorganisation voire un grand chambardement qui ne dit pas son nom ?

Et les monuments dans tout ça ?

Et bien le président les a évoqués par un biais on ne peut plus curieux. Le président souhaite que les choses soient très nettes : les agents du siège n'ont pas le culte du statu quo, d'accord, mais qu'ils le prouvent, nous dit-il. Pour lui, les besoins d'évolution n'ont pas été remis en cause par les groupes de travail et les monuments doivent trouver les réponses à leurs besoins dans la nouvelle organisation du siège. CQFD. Mais, comme y ont insisté les camara-

des d'autres organisations syndicales, il n'y a pour le moment aucune interrogation sur la traduction dans les monuments de la politique de l'établissement. Aucune réflexion sur les conséquences de la réorganisation du siège sur les agents des monuments, sur la distribution de leurs postes, sur l'organisation de leurs tâches.

Pour l'heure, nous demandons instamment que les différents documents de pré-arbitrage soient diffusés auprès de tous les agents, au siège et dans les monuments.

Aussi curieux que cela puisse paraître en effet, aucune communication (à l'exception des Nouvelles de la réorg qui, semble-t-il, arrivent sur certaines boîtes mél) n'est faite en direction des collègues des monuments. De ce côté, la réorganisation du siège est examinée uniquement sous le prisme du regard des administrateurs. La parole des agents des monuments est totalement laissée pour compte. À nouveau nous nous dirigeons vers une structure boiteuse dans laquelle, par facilité intellectuelle, seuls certains seront entendus tandis que tous les autres n'auront pas voix au chapitre.

Un calendrier des plus contraints

Pour compléter la réflexion des groupes de travail et permettre d'apporter des réponses à des questions trop succinctement ou non abordées dans les discussions précédentes, le président souhaite engager un second round de « concertation ». Certes, le président admet que le calendrier de cette deuxième phase de discussions est très contraint. Il souhaite en effet, a-t-il répété, une mise en place de la réforme avant la fin de l'année. Il souhaite encore faire remonter les derniers éléments fin juillet ou tout début septembre pour permettre une consultation formelle des organisations représentatives fin septembre ou début octobre.

Pour y parvenir et bien loin, comme il dit, de « travailler de façon résolue sur les processus de manière apaisée », (c'est-à-dire on le suppose en prenant

en compte l'avis de tous), le président prend le risque de tenir ces ultimes « consultations » en pleine période estivale, alors que bien des agents seront partis en vacances. De plus, la méthode variera selon les directions et les questions à résoudre : séminaire de réflexion pour les uns (DREC), entretiens avec les seuls chefs de services et de départements pour les autres (DSC). Comment veut-on nous faire croire alors que le processus participatif dont il se revendique sera mené à son terme dans les meilleures conditions et avec tous les agents ? Nous sommes bien trop loin du compte !

Le SNMH-CGT demande une véritable détente du calendrier de cette deuxième phase pour permettre un dialogue plus transparent et ouvert.

Sans cela, c'en sera fini de la validité du processus, s'il en a bien une. Le peu de crédibilité que pouvaient encore lui accorder les agents aura totalement disparu. Même s'il insiste sur la nécessaire pacification du débat induit par sa méthode, M. le président a une conception très particulière des processus « participatifs » : ils sont très strictement limités et orientés.

Quelques annonces discutables et à discuter : ça se gâte !

Au gré de son discours et des échanges qui ont suivi, le président a présenté « quelques » point sur lesquels, selon lui, des décisions « organiques » devront intervenir ou ne devront pas être totalement exclues, ainsi que d'autres sur lesquels les nouvelles dispositions sont déjà en train d'être mises en place. À l'appui, des fiches de propositions d'arbitrage, une quinzaine (que nous diffuserons prochainement aux agents), ont été présentées. Celles-ci seront discutées plus avant lors de prochains rendez-vous avec la direction. Mais voici quelques grandes options :

- Pas de missions redondantes ou accumulées auprès de la présidence et de la DG (la réalité des faits n'est-elle pas d'ores et déjà en train de contredire cette posture ?)

- Dans ce cadre, il souhaite la suppression de la Mission pour le schéma directeur informatique et de la Mission pour les schémas directeurs de monuments. Cela n'emporte pas, nous a-t-il précisé, jugement de valeur sur les agents. Nous sommes heureux de le lui entendre dire...

- La DREC actuelle présente à son goût une consistance peu satisfaisante, notamment pour ce qui concerne ses deux départements « unipersonnels » (relations avec les élus et relations internationales). Selon lui, la fonction communication serait ainsi ramenée à ses limites naturelles internes et externes (sic) et rattachée directement à... la Direction générale : voir plus haut et chercher l'erreur...

- Le Département du mécénat devrait, selon lui encore, se rapprocher de la gestion domaniale : beaucoup d'opérations de mécénat se traduisant par la suite, nous explique-t-il, par des occupations tarifées (ou pas) de monuments. Il lui paraît qu'il existe ainsi une articulation naturelle entre les activités de recherche de mécénat et les activités domaniales. C'est un point de vue, mais très honnêtement, nous cherchons encore...

- Notre président nous a également expliqué que la réflexion sur la question numérique n'avait pas progressé au sein des groupes de travail. Le numérique pour lui touche toutes les fonctions : culturel, médiation, commercial, etc. Il suggère ainsi la création d'une structure ad hoc, sans doute souhaitable, mais dont on ne sait pas encore avec quels moyens elle pourra bien fonctionner...

- Concernant l'actuel Département juridique, le président souhaite lui adjoindre la Mission achats, ce qui pour lui paraît plus cohérent. Cela ne semble pas être l'avis des premiers concernés. Le Département juridique acquerrait ainsi, de son avis, une capacité de pilotage accrue sur les dossiers. On lui adjoindra également le juriste spécialisé dans les dossiers RH, actuellement positionné au Département développement ressources humaines et juridique, ce qui nous paraît bien périlleux en matière de confidentialité...

Une Direction de la maîtrise d'ouvrage réorganisée : mais pour quoi faire ?

La DMO est censée faire sa mue. On lui impose actuellement une réorganisation interne dont le caractère participatif de la mise en place n'est pas forcément évident, en cherchant à imposer une vision uniforme, partielle et partielle, au détriment de la parole et des avis fondés des agents, et le plus souvent de la bonne

organisation et du bon sens prônés par ceux-ci. De la même manière qu'on voudrait imposer cette extravagante vision à l'ensemble de l'architecture de l'établissement.

La DMO doit donc fonctionner autrement nous dit-on. Rappelons que la DMO a une vocation très importante au sein de l'établissement mais, contrairement à ce que l'on souhaite nous faire croire, celle-ci reste avant tout opérationnelle et technique. La partie étude est en effet, dans la grande majorité des cas, déléguée aux ACMH dans le cadre de l'élaboration d'études préalables.

Mais l'opérationnel demande des moyens, beaucoup de moyens et principalement humains. Or, la DMO en manque, elle en manque depuis 2009. Dès sa création, cette direction a souffert d'un sous-dimensionnement en ressources humaines par rapport à l'ampleur de ses missions. À quoi bon rechercher une solution « organique » à un problème qui relève principalement d'un défaut technique et d'un manque criant de moyens humains ? Quand se décidera-t-on enfin à résoudre les vrais problèmes et non à noyer le poisson avec des procédures à la petite semaine ? Quand se décidera-t-on à mettre les moyens là où ça ne fonctionne pas ? !

Manque de moyens criant, inexistence de grands projets, réponses inadaptées

Aussi, la malheureuse DMO, non contente de se débattre dans la mise en place laborieuse d'un nouveau schéma d'organisation interne, commence-t-elle à ne plus parvenir à payer nos prestataires dans les temps car le traitement des factures s'engorge. À six mois de la fin de l'année, le niveau d'utilisation des crédits de paiement accuse une dangereuse courbe descendante.

Peut-on croire que la situation va s'améliorer d'ici 2014 ? Rien n'est moins sûr : aucun nouveau projet important n'a encore été engagé par la nouvelle direction, ni aucun nouveau grand chantier ouvert dans cette première moitié de 2013. Même certains crédits fléchés par le ministère pour des opérations spécifiques (restauration d'ampleur du château de Jossigny par exemple) risquent d'être perdus par le manque d'intérêt et de volonté dont fait montre notre direction actuelle envers ce genre de dossier.

À ces questions, le président ne répond

que vaguement ou très insuffisamment. Le manque de moyens humains : il nous l'accorde, et c'est pourquoi Mme Déal a engagé un programme de recrutement. Ainsi, très fièrement, le président nous apprend être autorisé à nous annoncer l'arrivée prochaine de... deux experts de très haut niveau (conservateurs en chef des monuments historiques) auprès de cette directrice... Nous en restons pantois : où sont les agents nécessaires qui s'occuperont du traitement réel des dossiers et qui ne se contenteront pas de signer les parapheurs et les contrats ? Croit-on qu'un service opérationnel ne fonctionne qu'avec des experts aussi qualifiés soient-ils ! ? !

En ce qui concerne la sous-consommation des budgets, on nous répond que les actuels chantiers d'Azay-le-Rideau, du Mont-Saint-Michel (perturbé par sa desserte difficile pour les entreprises), bientôt ceux du parc d'Azay et des façades de Rambouillet donneront un peu d'allant à cette activité aujourd'hui des plus limitées. Seulement ? On reste des plus perplexes...

Et comme cerise sur le gâteau : la DSC éclatée entre DDCP et DMO

le périmètre de la Direction scientifique reste en question (car c'est vraiment un très grand souci du président et de son équipe). Traduisez : l'existence même de la Direction scientifique est remise en cause. Philippe Bélaval explique que les missions exercées par les agents de cette direction sont aujourd'hui extraordinairement diverses, allant de la conservation-restauration à la participation aux parcours de visite (mais comment pourrait-il en être autrement ? où est le problème ?). Et le président de souhaiter obtenir une réponse claire de la part des agents, autre que celle de maintenir le périmètre actuel de cette direction. Il souhaite obtenir un éclairage complémentaire sur les rapports entre la conservation du monument et celle des collections, car il existe selon lui un lien très fort entre les deux.

« Les processus globaux de conservation sont très lourdement structurants pour la maîtrise d'ouvrage de l'établissement » explique-t-il. Nous ne saurions le détromper sur ce point. Mais nous pouvons lui faire remarquer qu'à la lumière du fonctionnement actuel de la DMO, même si le lien existe, il n'est rien moins que certain que réunir les deux types de conservations dans une même structure, et que vouloir à

toute force leur imposer le même type de fonctionnement soit un gage réel d'amélioration du traitement des dossiers, fort différents au demeurant, que ces deux services ont ou auront à traiter ni encore un gage particulier de dialogue entre elles.

Malgré tout, le président concède que, de par ses compétences, ses connaissances et ses activités richement variées, la DSC a aussi un rôle important dans l'« alimentation » (nous dirions l'enrichissement, l'évolution voire l'élaboration et l'installation) des parcours de visite et de l'offre culturelle et que cet aspect est à examiner plus avant. Ainsi, benoîtement, sans le dire vraiment tout en le disant, le président suggère un rapprochement entre tout ou partie de la DSC actuelle et la DDCP. Sans vouloir imposer, nous dit-il, une solution organique, le président souhaite une réflexion plus poussée que celle qui a été menée jusqu'alors au sein des groupes. Une réflexion qui ne se contente pas d'un « Circulez ! Y'a rien à voir ! ».

En réalité, il persiste et signe : il fait fi de la parole des agents qui, de réunions en entretiens, de notes écrites en tableaux, lui démontrent combien il serait dommageable de forcer la réunion entre les deux types de conservations, que si une cohérence est nécessaire, les domaines de compétence ne se recouvrent pas réellement, et que les risques sont bien grands de voir la conservation préventive, la restauration du mobilier, le travail sur les objets des collections ainsi que leur étude, rester à la remorque des gros chantiers de restauration et de conservation architecturale. Risque accentué en ce qui concerne la prise en compte toujours plus difficile des spécifications données par les spécialistes de la conservation préventive et mobilière cela toujours plus au détriment de la bonne présentation et de la bonne conservation des collections.

DSC : une richesse de contenu et des missions remises en cause : acquisitions et capacité scientifique sur le grill

Faisant fi des souhaits et des indications de la lettre de mission de la ministre de la Culture ou plutôt leur donnant une interprétation très orientée et particulièrement sujette à caution, le président et son équipe remettent allègrement en cause les métiers, les missions et l'action même des agents de la DSC.

Ces dernières semaines, la direction a distillé quelques éléments de langage très inquiétants : les acquisitions (qui permettent d'enrichir les collections et les parcours de visite, de densifier l'offre culturelle), la faculté de documenter nos monuments et nos collections (la capacité à réaliser ou à faire réaliser des études, des recherches scientifiques et documentaires, etc.) ne font pas partie des missions statutaires de notre établissement et ne seraient que des « capacités » juridiques qui lui sont octroyées à l'appui de ces mêmes missions. Très concrètement, il faut bien interpréter cela comme une remise en cause de la légitimité à exister du poste de chargé des acquisitions, mais encore du Bureau de la photographie et du Bureau de la documentation (les deux composantes de l'actuel Département des ressources scientifiques) qui, pourtant et à l'évidence, chacun à leur manière, participent à l'accomplissement des missions premières de l'établissement !

Ces « capacités » semblent donc poser problème aux architectes de notre réforme organisationnelle qui, ayant sans doute le sentiment d'être légitimés par un petit nombre d'avis marginaux, n'ont que faire des évidences. Rappelons que si dans sa sagesse, le législateur a souhaité doter le CMN (autrefois la CNMHS) de ce type de possibilités, ce n'est pas sur le coup d'une lubie soudaine. C'est bien qu'il a jugé nécessaire et utile de le doter de ces moyens d'action supplémentaires à l'appui de ses missions premières. Ces « capacités » ne sauraient donc leur être dissociées ni lui être retirées.

Non à une fusion DMO / DSC !

Tout au contraire de la direction actuelle, la CGT insiste : les termes de sa lettre de mission assignent des objectifs très clairs à M. Bélaval, notamment de maintenir la qualité du travail scientifique produit par l'établissement dans l'entière des missions statutaires et « des capacités juridiques » qui lui sont octroyées par les différents textes.

Les missions de la DSC et les moyens à l'appui de ces missions doivent, au contraire de ce qui est envisagé aujourd'hui, être renforcés. Le périmètre de la Direction scientifique n'a pas absolument vocation à être remis en cause. êmes si elles leur sont complémentaires et non antinomiques, les missions de ses agents

et leur domaine d'intervention restent parfaitement distincts de ceux de leurs collègues de la DMO ou de la DDCP et leurs cursus de formation, à l'appui de leurs métiers, totalement différents et très spécifiques, en témoignent.

Comme chacun le sait, la DMO fonctionne assez mal car elle manque de moyens. La tentation semble grande de palier ce manque par des solutions trop faciles et expéditives, au détriment du bon fonctionnement des services de la DSC. Pour la CGT, il est hors de question de palier les faiblesses de la conservation purement « Monument historiques » de la DMO au détriment des missions propres de la DSC.

Si, comme nous le confirme M. Bélaival, la DSC et ses agents « ne peu[ven]t pas servir de force d'appoint à la DMO, [car] les spécialités ne sont pas les mêmes », on ne saurait alors comprendre pourquoi il s'entêterait à vouloir fondre de force une partie de ses services dans la DMO.

Il n'est pas certain par ailleurs, bien loin de là, que les prestigieuses et très médiatiques institutions culturelles et patrimoniales (à très forte connotation scientifique) qui nous prêtent leur concours dans de multiples partenariats (Versailles, le Louvre ou le Mobilier national...) se satisfassent de voir disparaître de l'établissement sa structure scientifique en tant que telle, et mis à l'écart les spécialistes confirmés et de haut niveau indispensables à une collaboration professionnelle efficace avec elles.

Absolument à l'inverse, ces institutions subordonnent la poursuite et l'engagement de nouvelles actions communes au maintien de cette compétence scientifique et au renforcement de sa visibilité.

On peut entendre, à l'extrême, qu'il y ait bien une possibilité de rapprocher, et de manière beaucoup plus cohérente, les DSC et DDCP actuelles, mais cette possibilité est à examiner très finement et la création éventuelle d'une nouvelle entité les regroupant ne saurait se faire dans la précipitation.

La restauration et la réouverture de Champs-sur-Marne : un vrai succès, un faux échec...

Qu'on nous permette d'évoquer un point d'actualité. Le samedi 29 juin a marqué la réouverture du château de Champs-sur-Marne. Le succès fut au rendez-vous : 10 000 visiteurs se sont pressés pour visiter le domaine et beaucoup d'entre eux n'ont pu accéder au château du fait de l'affluence. Les efforts des agents du siège de la DSC, de la DMO et de la DDCP n'auront pas été vains. Tous auront mis toute leur énergie, leurs compétences, leurs métiers, leur talent à l'aboutissement de ce beau projet, de ce dossier qui n'aura pas été si simple à gérer.

La direction actuelle n'aura en effet épargné aucune critique, aucune chausse-trappe, pour essayer de décrédibiliser le travail des agents de la DSC, de leur faire porter la responsabilité de certains dysfonctionnements – sans doute inévitables dans ce type de chantier –, de la mauvaise organisation supposée de l'opération et des manquements qu'on y aurait constaté.

Comme on se souvient que le président Bélaival, les montant en épingle, a considéré et considère toujours, semble-t-il, que les quelques aléas de ce dossier justifient une part sa volonté de réorganiser, il y a encore quelques jours, certains à la direction parlaient du chantier des collections et de la restauration de Champs comme d'un échec. Quel culot ! Échec qui est censé s'être reproduit sur les chantiers ou dans les projets de la villa Cavrois, du château de Montal ou des restaurations nécessaires à la statuaire du parc de Saint-Cloud. Rien moins.

Quelle politique des publics pour l'établissement ? Quelle place pour la DDCP ? Quel projet culturel ?

Quand l'on sait que ces dysfonctionnements sont la plupart du temps la conséquence des attermoissements, de l'impéritie, des décisions contradictoires ou malvenues de cette même direction : quelle morgue et quelle outrecuidance ! Une de nos missions statutaires, puisque l'on nous en rebat les oreilles, est l'ouverture des monuments et la diffusion de leur connaissance auprès du plus grand nombre. Dans cette veine, monsieur Bélaival nous explique que les fonctions relatives aux publics semblent

trop éclatées entre la DDCP et la DDE. De quel côté le rapprochement doit-il se faire ? Ph. Bélaival penche pour l'avènement d'une grande direction des publics, avec des possibilités d'étude des besoins orientées autant vers le « grand public » que vers les publics spéciaux et empêchés. Traduire : il souhaite positionner l'actuel Observatoire des publics dans l'actuelle DDCP. Il faut sans doute rappeler à notre président qu'il ne fait là que revenir à l'ancienne DDC, qui regroupait aussi une partie des fonctions économiques du CMN et n'avait pas vraiment donné plus de satisfaction en matière d'efficacité que l'organisation actuelle...

Mais actuellement quel projet est-il réellement engagé ? Quelle orientation forte est-elle développée dans le domaine de la politique des publics ? Projet et orientation existent-ils seulement ! ? En tous cas, ce n'est certainement pas en supprimant les postes de chargés de production ou, à l'instar du devenir annoncé d'autres fonctions et métiers existants au siège, en les délocalisant dans les monuments, que l'on va renforcer l'action de l'établissement en ce domaine. Ce n'est pas non plus en supprimant ou en externalisant le service des visites-conférences que l'on va accroître l'offre culturelle de nos monuments. Encore moins, comme on l'a déjà entendu de-ci de-là, en supprimant totalement la possibilité pour notre maison de préparer et réaliser ses propres expositions !

Quels projets pour le Centenaire de notre institution ? Quels projets pour le Centenaire de la guerre de 1914 ? Quels sont les projets pour l'Arc de triomphe ? Que veut-on faire au logis royal d'Angers ? Etc. Cette année encore, l'établissement est passé à côté d'un événement majeur : le 400^e anniversaire de la naissance de Le Nôtre. C'est certain, ce ratage n'est qu'en partie imputable à notre direction actuelle, mais pour le reste, quelles orientations le président veut-il donner à notre politique culturelle, quelle vision souhaite-il affirmer pour notre avenir ?

**Y-a-t-il un pilote dans l'avion ?
monsieur le président, où êtes-vous,
que faites-vous ? !**

Sur ce point, le président ne nous répond pas. Nous l'avons déjà dit, répété, écrit : il n'y a RIEN. Monsieur Béval ne veut pas avoir de vision, il n'a pas de projet, il n'engage aucun chantier patrimonial d'envergure qui ne soit tout ou partie l'héritage de son prédécesseur, il se désintéresse de la médiation culturelle, il ne souhaite mener aucune action forte dans le domaine de la présentation des collections et la mise en valeur des « dedans » au risque de réduire l'attractivité des circuits de visite.

Il souhaite en revanche retirer une partie de leurs moyens d'agir aux équipes. Sous prétexte de rationalisation et d'apporter de meilleures réponses aux attentes des monuments, il s'apprête à ostraciser un peu plus les agents du siège et limiter leurs moyens d'action au détriment de l'appui qu'ils peuvent justement apporter aux équipes des monuments.

Hors tous ces signaux extraordinairement négatifs, le président se tait sur la définition d'objectifs construits, stratégiques, structurants et partagés pour l'établissement. Il n'a aucune réponse à apporter. Il ne fait que biaiser les problèmes. Il préfère se fourvoyer en vaines actions et détourner l'attention et

l'énergie de ses équipes en les focalisant sur un projet dogmatique de réorganisation qui sera au contraire sclérosant et déstabilisant pour notre établissement.

Tout cela aboutit inévitablement à une démotivation et une démobilisation générale des équipes. Au final, nul n'est satisfait : ni les agents du siège, à qui l'on demande en permanence de justifier de leur situation, de leur métier, de leur positionnement, de leur légitimité à exister dans l'organigramme (on a été jusqu'à entendre récemment qu'une partie d'entre eux s'était inventé des missions !), ni les équipes des monuments qui ne savent que penser des « réformes », et qui restent très largement sous-informées sur ce qui se passe au siège.

pour renforcer toujours plus notre mission de service public.

Et pourtant, l'organisation de demain devra refléter la volonté de développement d'une politique des publics renforcée, traduire une ambition scientifique majeure dans nos projets, instaurer une stratégie de développement indispensable à l'avenir de notre institution. Oui Monsieur le président, votre but est clair : vous voulez transformer en profondeur l'organisation de notre établissement, et ce faisant vous affaiblirez ses possibilités de développement, amoindrirez ses capacités d'action et

de réflexion par l'extinction de certains métiers et la disparition de certaines compétences, annihilerez ce qui fait une grande part de sa richesse et qui assoit sa légitimité à exister en tant qu'opérateur culturel et patrimonial majeur.

Voulez-vous faire du Centre des monuments nationaux un énième service de la Direction générale des patrimoines, sans ambition de service public et de développement, sans compétences propres, sans projet culturel, sans stratégie d'avenir ?

Voulez-vous faire de notre institution une coquille vide, sans doute pour mieux hâter sa fin dans les années qui viennent.

Sans grand projet culturel, le CMN mourra, sans ambition stratégique patrimoniale, le CMN mourra.

Vous n'avez pas de projet culturel, vous n'avez aucune ambition patrimoniale. Vous souhaitez restreindre le service public culturel et patrimonial. Telle est votre médiocre ambition et votre marque.

Monsieur le président, nous ne vous laisserons pas faire !

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...



NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :